

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

N°2026-07 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 12 février 2026

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : BUDGET ANNEXE CLIC – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le jeudi douze février de l'an deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le deux février deux mille vingt-six, s'est réuni à l'Etap -salle de la Monnaie sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes HAMEON, DENIAUD, FOUBERT, CORMERAIS, GUERIN, LE BERRE.

MM. JOYEUX, RECULEAU, SANZ, EVANO.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, BEN BELLAL, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET, LECHEVALLIER, GIRET.

M. ANDRIEUX.

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres effectivement présents : 10

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, les activités du CLIC Couëron Sautron sont comptabilisées au sein d'un budget annexe, qu'il est proposé d'adopter comme figurant ci-dessous.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025 ;

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 12 février 2026

Vu le rapport du budget primitif présenté par la Vice-présidente du CCAS ;

Il est proposé de voter le budget primitif du budget annexe CLIC, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	10 500,00 €	- €	10 500,00 €
012 – Frais de personnel	151 900,00 €		151 900,00 €
TOTAL DEPENSES	162 400,00 €	- €	162 400,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
74 - Dotations et participations	162 400,00 €	- €	162 400,00 €
TOTAL RECETTES	162 400,00 €	- €	162 400,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DEPENSES	- €	- €	- €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	- €	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 13 février 2026

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du

au

et transmise en préfecture le

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

IV – ANNEXES
IV- ARRETE ET SIGNATURES

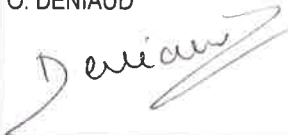
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrage exprimés : 10

VOTES : Pour : 10
Contre : -
Abstentions : -

Présenté par la Vice-présidente,
A COUERON, le 12 février 2026

Date de convocation : 02/02/2026

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
A COUERON, le 12 février 2026
Les membres du Conseil d'Administration

C. GRELAUD	G. HAMEON 	L. JOYEUX 	H. RAUHUT AUVINET
C. RADIGOIS	O. DENIAUD 	Y. ANDRIEUX	L. BEN BELLAL
F. FOUBERT 	M.O GUERIN 	M.F GIRET	J.C EVANO 
R. RECULEAU 	C. LE BERRE 	D. SANZ 	J. LECHEVALLIER
A. CORMERAIS 			

Certifié exécutoire par la Vice-présidente, compte tenu de la réception en préfecture, le...../...../.....
et de la publication le...../...../.....

La Vice-présidente du CCAS
Geneviève HAMEON



Accusé de réception en préfecture
044-264400201-20260213-12022026_202607-DE
Reçu le 16/02/2026